



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Nationale pour le Bénin**  
Agence Principale de Cotonou

## **CAHIER DES CHARGES**

**Numéro AO/B00/SAP/04/2021**

---

**POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES GRILLES ET DES PORTES DES AIRES  
DE SPORT DE MAINS AU CENTRE AÉRÉ DE LA BCEAO À COTONOU**

**Février 2021**

---

**PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

---

---

## **I.1. Introduction**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- a) le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar;
- b) une Direction Nationale dans chacun des Etats membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- c) le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- d) la Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- e) la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

## **I.2. Objet**

Le présent appel d'offres concerne les travaux de remplacement des grilles et des portes des aires de sport de mains au centre aéré de la BCEAO à Cotonou.

## **I.3. Allotissement**

Les travaux sont répartis en un seul lot.

## **I.4. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés**

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises ayant la volonté de conclure un accord. Les candidats devront fournir tout document que la Banque viendrait à exiger avant attribution du marché.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

## **I.5. Visite des lieux**

Une visite du site est prévue aux lieux, date et heure indiqués dans la lettre d'invitation à participer à l'appel d'offres.

## **I.6. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

## **I.7. Période de validité des offres**

La durée de validité des offres devra être de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt.

## **I.8. Langue de soumission**

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire

---

---

dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

### **I.9. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.10. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

### **I.11. Prix de l'offre**

Tous les postes contenus dans le cadre du bordereau des prix unitaires devront être renseignés par les prix unitaires en lettres et en chiffres remplis par le soumissionnaire. Ces prix unitaires seront reportés dans le cadre de devis quantitatifs et estimatifs et les sous-totaux et le total général soigneusement dressés. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre et qui est issu du cadre de devis quantitatif et estimatif.

Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation).

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

### **I.12. Modalités de paiement**

En cas d'attribution à l'issue du dépouillement, les modalités de règlement seront suivantes :

- une avance de 30% à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, après remboursement intégral de cette avance lors des paiements des décomptes de travaux réalisés par l'entreprise ;
- le paiement des acomptes provisoires ou du solde des travaux effectivement réalisés intervient lorsque l'entreprise soumet à l'approbation du Maître d'œuvre un dossier complet composé d'un attachement signé par l'ingénieur et le conducteur des travaux de l'entreprise, un décompte et un récapitulatif de décompte signés par l'Entrepreneur et le Maître d'œuvre et une facture signée par l'entrepreneur ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie ou dès la réception définitive ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

### **I.13. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

---

---

#### **I.14. Actualisation des offres techniques**

Il n'est pas permis une actualisation des offres techniques.

#### **I.15. Présentation des soumissions**

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention :

«Travaux de remplacement des grilles et des portes des aires de sport de mains au centre aéré de la BCEAO à Cotonou».

Les enveloppes intérieure et extérieure doivent être adressées à « Monsieur le Directeur National de la BCEAO ».

Les enveloppes intérieures comporteront en outre le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois (03) parties distinctes comme suit :

- 1- présentation de la société ;
- 2- offre technique ;
- 3- offre financière.

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

##### **I.15.1. Présentation de la société**

La présentation de la société comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

##### **I.15.1.1 Présentation des sous-contractants**

La présentation des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

##### **I.15.2 Offre technique**

L'offre technique comportera :

- la présente dispositions générales paraphée et signée à la dernière page,
- le registre de commerce ;
- le cahier des prescriptions techniques couplé avec le devis descriptif,
- une liste des travaux similaires déjà exécutés avec les attestations de bonne fin, signées par les maîtres d'ouvrage ou les maîtres d'œuvre, pour les trois (03) dernières années ;
- le Programme des travaux (Planning) paraphé, avec une méthodologie ;
- la liste du matériel et du personnel nécessaires à l'exécution des travaux.

##### **I.15.3. Offre financière**

Elle comprend :

- la soumission paraphée et signée,
  - le bordereau des prix unitaires paraphé et signé à la dernière page,
-

---

- le devis quantitatif et estimatif paraphé et signé à la dernière page.

Les prix doivent être établis-en hors taxes et hors douane. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, non révisables.

Les prix prévus comprennent :

- le coût des techniques d'exécution,
- les salaires payés, les charges sociales et les congés payés,
- l'amortissement et le fonctionnement du matériel,
- les fournitures, matériaux et matières consommables de toutes sortes,
- les frais d'installation et de gardiennage de chantier,
- les frais de fret, de transport et de transit, de circulation des biens et des personnes,
- les frais d'assurances de tous ordres du chantier, assurances individuelles ou collectives et assurance globale de chantier,
- les frais de cautions, frais bancaires et financiers de toutes sortes,
- les brevets, droits, taxes redevances et charges desquels le marché n'est pas explicitement exonéré,
- les frais de direction et de chantier,
- les frais généraux,
- les aléas et tous les frais non énumérés à ce poste,
- les bénéfices.

Les prix comprennent toutes les sujétions et contraintes résultant de l'application des dispositions administratives, techniques et financières prévues dans les pièces contractuelles constituant le marché dont l'Entrepreneur est censé connaître parfaitement la nature et les contraintes.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir à l'entrepreneur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Les offres devront faire ressortir le coût hors taxes et hors droits de douane (HT-HDD) de l'ensemble des fournitures à fournir.

#### **I.16. Documents constitutifs de la soumission**

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres copie des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformément au schéma ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction

---

---

occupée dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peut être exigé avant la signature du contrat en cas d'attribution de marché.

**En ce qui concerne les soumissionnaires hors zone UMOA, ils sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.**

#### **I.17. Groupement d'entreprises**

Le groupement d'entreprises n'est pas autorisé.

#### **I.18. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

#### **I.19. Lettre type de soumission**

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe (Formulaire de soumission).

Il devra être dûment signé du mandataire légal.

#### **I.20. Date et heure limite de remise des offres**

Les offres devront être déposées à la guérite de l'Agence Principale de la BCEAO, Avenue Jean-Paul 2 à Cotonou (Bénin), au plus tard aux dates et heure précisées dans la lettre de consultation.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

#### **I.21. Retrait, substitution et modification des offres**

Un candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite.

**Les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».**

#### **I.21. Ouverture de plis et évaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a

---

---

contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

La grille de notation des offres est jointe en annexe.

#### **I.22. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète que les fournitures à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des matériels livrés et prouver l'origine des fournitures à livrer.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer le motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

#### **I.23. Publication des résultats**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur National de la BCEAO pour le Bénin dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

#### **I.24. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

#### **I.25. Notification**

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

#### **I.26. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins dix (10) jours

---



---

avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.bdn@bceao.int](mailto:courrier.bdn@bceao.int). Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int). A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

#### **I.27. Intention de soumission**

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention de soumissionner par courrier électronique à l'adresse [courrier.bdn@bceao.int](mailto:courrier.bdn@bceao.int)

---

---

**DEUXIEME PARTIE : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COUPLE AVEC LE  
DEVIS DESCRIPTIF**

---

---

## RAPPORT D'EXPERTISE DES INSTALLATIONS DES AIRES DE JEUX DE MAINS AU CENTRE AERE DE LA BCEAO A COTONOU

### - GENERALITES

**Nature de la visite** : Diagnostic sur les installations des aires de jeux de mains au centre aéré de la BCEAO à Cotonou au BENIN.

**Date de la visite du site** : 08 Juillet 2020.

**Maitre d'ouvrage** : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

**Date de création du document** : 12 Août 2020.

**Situation du site** : Djominhountin Cotonou.

### - SITUATION GEOGRAPHIQUE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser sont situés dans la rue de la nouvelle direction générale de MTN Bénin à proximité du Centre International de Conférence de Cotonou, un quartier de Cotonou-Ouest comme indiqué sur la carte de localisation ci bas.



**IMAGE 1 : LOCALISATION DU SITE DES TRAVAUX.**

---

---

## - ETAT DES LIEUX

Notre visite sur le site nous a permis de constater que la quasi-totalité des installations du centre ont subi un état de dégradation avancé et qu'il est indispensable que nous trouvions des solutions adéquate afin de palier à de pareils cas à l'avenir.

Le site étant dans une zone marine, le sel contenu dans l'air a favorisé la corrosion des équipements.

Les images suivantes nous présentent la situation réelle des ouvrages à remplacer.



**IMAGES 2&3 : VUES RAPPROCHEES SUR UN CADRE DE PORTE ET PORTION DE GRILLAGE ROUILLES.**



**IMAGE 4 : VUE SUR DES INSTALLATIONS EN ETAT DE DEGRADATION AVANCE.**



**IMAGE 5 : VUE LOINTAINE SUR UNE PORTION DE GRILLAGE ROUILLE.**

---

---

- **RECOMMANDATIONS**

Le milieu salin est un accélérateur de la **corrosion** étant donné que l'eau, le sel et le dioxygène sont des agents favorisant ce phénomène sur les éléments en fer. Ainsi, Notre proposition se base sur la méthode de dimensionnement des structures en milieux très agressifs qui préconise un enrobage des armatures contenues dans le béton à au moins 5 cm.

A cet effet, nous suggérons l'usage de béton armé, des tuyaux PVC et des tuyaux pressions INTERPLAST tel que présenté dans le dossier d'Avant-Projet Détaillé en annexes.

L'Architecte Maître d'œuvre,

**MAMA T. Barthélémy**

---

---

## **Cahier des Clauses Techniques**

### **A – PRESENTATION DU PROJET**

#### **Article 1: DESCRIPTION DES TRAVAUX – GÉNÉRALITÉS**

Les Présentes Spécifications Techniques sont relatives aux travaux de rénovation des grilles du terrain du centre Aéré de la BCEAO à Cotonou.

#### **Article 2: OBJET DU MARCHE ET CONSISTANCE DES TRAVAUX**

##### **2.1 – OBJET DU MARCHE**

Les travaux, objet des présentes prescriptions techniques, consistent essentiellement à la réalisation des travaux de rénovation des grilles du terrain du centre Aéré de la BCEAO à Cotonou.

**L'ensemble des terrains concernés par le présent document est composé de :**

**UN TERRAIN DE VOLLEY BALL**

**DEUX TERRAINS DE TENNIS**

**UN TERRAIN DE BASKET-BALL COUPLE AU HANDBALL**

##### **2.2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Ces travaux concernent :

Installation de chantier ;

Terrassement ;

Maçonnerie-Béton ;

Menuiserie- bois- métalliques-aluminium ;

Peinture ;

### **B – ORGANISATION DES TRAVAUX**

#### **Article 3: INSTALLATIONS DE CHANTIER**

L'Entrepreneur présentera au maître d'œuvre, des plans d'installations de chantier dans les 7 jours suivant la notification de l'approbation du Marché.

Les emplacements nécessaires aux installations de chantier, aux parcs de stationnement du matériel et au stockage des matériaux seront mis gratuitement par l'Administration à la disposition de l'Entrepreneur ; toutes fois qu'il existera sur les lieux des terrains libres, ceux-ci devront être remis à l'Administration en fin de travaux dans l'état où ils ont été pris.

#### **Article 4: DEMARRAGE DES TRAVAUX**

##### **4.1 Ordre de service**

Tous les ordres de service sont émis par l'administration de la banque. Les ordres à émettre

---

---

par le maître d'œuvre sont soumis à son avis.

L'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux pourra comporter :

- notification du marché,
- avance de démarrage,
- fixation de la date, du lieu et de l'heure de la première réunion à tenir, à laquelle

l'Entrepreneur se présentera, éventuellement accompagné de son représentant.

#### 4.2 Première réunion

Au cours de cette première réunion, l'Entrepreneur désignera son représentant permanent sur le chantier. A l'aide des documents du marché, seront définies :

- la date effective de démarrage des travaux et la date effective de mise à la disposition du Maître d'Œuvre, du planning d'exécution des travaux et des plans d'exécution à approuver,
- la date et l'heure de la première réunion de chantier.

#### 4.3 Réunion de chantier

Cette réunion se tiendra sur le chantier et/ou dans le bureau du chantier.

Le représentant de l'Entrepreneur fournira un planning détaillé, une liste détaillée du matériel et une liste détaillée du personnel. Ces listes devront correspondre à celles jointes dans l'offre. L'Entrepreneur mettra à la disposition du chantier un journal de chantier qui sera tenu contradictoirement par l'Entrepreneur et le Maître d'Œuvre.

### **Article 5:ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER**

#### 5.1 Responsabilité des travaux

L'Entrepreneur sera responsable, vis à vis des tiers, de tous les dommages ou dégradations qui auraient lieu du fait du fonctionnement des chantiers. Il sera également responsable des dommages éventuels pouvant résulter du transport de ses matériaux à la traversée des propriétés privées.

Les indemnités à payer en cas d'accidents sont dues par l'Entrepreneur. En aucun cas le Maître d'Ouvrage ne pourra être inquiété à cet égard.

### **Article 6:PROGRAMME D'EXECUTION**

Dans les 15 jours à compter de la notification du Marché, l'Entrepreneur soumettra à l'Administration son programme de travail. Ce programme est en même temps soumis au maître d'œuvre qui pour avis conformément à la clause 13 ci-dessous.

Tous les frais entraînés par l'exécution des prescriptions du présent Article sont à la charge de

---



---

l'Entrepreneur.

### **Article 7:PROGRAMME DES TRAVAUX**

En complément au programme d'exécution des travaux fourni lors de la remise des offres, l'Entrepreneur devra soumettre au maître d'œuvre, dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de notification de l'approbation du Marché, un programme détaillé d'exécution des travaux.

L'Entrepreneur devra tenir à jour le programme d'exécution au fur et à mesure de l'avancement du chantier et remettre tous les mois le programme actualisé au maître d'œuvre.

### **Article 8:CONTROLE**

Les essais de contrôle de qualité des matériaux mis en œuvre (granulats, acier, béton, bois) seront systématiquement effectués par un laboratoire agréé par l'Autorité contractante, sur demande du Maître d'œuvre et à la charge de l'Entrepreneur.

Sur simple demande du Maître d'Œuvre, les contrôles de niveaux seront exécutés sur la base de levés topographiques contradictoires à la charge de l'Entrepreneur.

## **C – PROVENANCE, QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX**

### **Article 9:FOURNITURE DES MATERIAUX**

#### **9.1 – Généralités**

La prospection, la reconnaissance et les essais de matériaux à utiliser sont à la charge de l'Entrepreneur. Le Corps de contrôle est constitué, sous la direction des Responsables de la banque, du Maître d'œuvre et des spécialistes des différents corps d'états auxquels le Maître d'Œuvre peut faire appel

#### **Connaissance des lieux et des conditions générales**

Par le seul fait d'avoir remis une offre, l'Entrepreneur est réputé connaître parfaitement toutes les circonstances, conditions et éléments du marché susceptibles d'avoir une influence sur l'exécution des prestations et travaux ou sur les prix et, notamment :

- la nature et la situation géographique des travaux,
  - les conditions générales d'exécution des travaux, en particulier de l'équipement nécessité par ceux-ci,
  - la position exacte, en plan, ainsi que la nature de tous les réseaux nécessitant soit un déplacement, soit des précautions particulières liées aux travaux,
  - les sujétions du maintien du trafic des véhicules ou autres, de la circulation des piétons et de l'écoulement des eaux,
-

- 
- les conditions locales, et plus particulièrement les conditions de fourniture et de stockage des matériaux,
  - les moyens de communication et de transport ;
  - les possibilités de fourniture en eau, en électricité, en carburant et ingrédients divers,
  - la disponibilité de la main d'œuvre,
  - la législation et la réglementation notamment sociale, fiscale et douanière,
  - les techniques et modes d'exécution des travaux spécifiques au Bénin.

Toutes carences, erreurs ou omissions de l'Entrepreneur quant à la connaissance des lieux et des conditions de travail engagent sa seule, totale et entière responsabilité.

#### 9.2 - Origine, Provenance et Qualité des matériaux

La provenance et la qualité des matériaux doivent satisfaire aux conditions et spécifications fixées dans le présent Cahier des Prescriptions Techniques et aux normes homologuées.

#### 9.3 – Approvisionnement des Matériaux

L'Entrepreneur doit avoir en permanence sur le chantier les quantités de matériaux utilisables dans les conditions prévues au paragraphe 13.4 ci-dessus, nécessaires au déroulement des travaux, sans risque d'interruption pour défaut d'approvisionnement.

### **Article 10 : SPECIFICATIONS PARTICULIERES SUR LES BETONS, MACONNERIES ET MORTIERS ET LEURS CONSTITUANTS**

#### 10.1– Les agrégats ou granulats

Les granulats livrés seront propres et conformes aux exigences du Corps de contrôle. Les échantillons fournis par l'entrepreneur seront approuvés par le Corps de contrôle avant l'approvisionnement général.

#### 10.2 **Ciment**

Le ciment utilisé sera le ciment ordinaire du type CPJ 35 qui présente les meilleures performances parmi ceux disponibles sur le marché béninois.

Le transport et le stockage des sacs devront être tels qu'ils ne soient ni endommagés, ni déchirés, ni mouillés.

Tout sac qui serait refusé par le Maître d'Œuvre sera immédiatement évacué du chantier.

#### 10.3 **Eau**

Elle doit être propre et non agressive.

---

---

#### 10.4 **Armatures**

Ce sont des aciers à haute adhérence naturellement durs, à limite d'élasticité minimum garantie de 400 MPa.

La qualité des aciers d'armatures devra être approuvée par le Maître d'œuvre qui peut faire recours à un spécialiste. En cas de doute, des essais au laboratoire seront effectués avant toute approbation compte tenu de la gamme variée de types d'armatures disponibles sur le marché béninois.

Le cintrage devra toujours être effectué à froid selon des rayons de cintrage qui ne doivent pas être trop réduits.

L'enrobage des armatures par rapport au coffrage sera de 5cm minimum.

Les armatures devront être mises en coffrage parfaitement propres.

#### 10.5 **Bétons pour poteaux, poutres, chaînage, linteaux, escaliers ; longrines**

Ils appartiendront à la classe de 22MPa avec un coffrage soigné et seront armés conformément aux plans d'exécution (Confer documents techniques). Le dosage en ciment sera, à titre indicatif, de 350 kg/ m<sup>3</sup> de ciment ordinaire. Pour obtenir constamment la qualité de béton exigée, une grande rigueur sera observée au niveau de la qualité et du dosage des granulats, à la mise en œuvre du béton avec un rapport eau/ciment inférieur ou égal de 0,50 avec l'utilisation d'un vibreur pour atteindre une compacité maximale.

#### 10.6. **Coffrages et parements (Si nécessaire)**

Les coffrages seront exécutés avec des planches dont l'épaisseur ne sera pas inférieure à 3cm.

La stabilité des coffrages est du ressort de l'Entrepreneur qui prendra toutes les précautions nécessaires.

Les coffrages doivent être étanches.

Avant tout bétonnage, les coffrages doivent être approuvés par le Maître d'Œuvre. L'Entrepreneur est le responsable du coffrage.

Après décoffrage, les parements doivent être exempts de défauts. Tout ragréage à faire doit être agréé par le Maître d'Œuvre.

#### **Maçonnerie Béton**

##### 10.7– Cure

Elle sera faite par humidification pendant au minimum 8 jours.

##### 10.8– Reprise de bétonnage

Les seules reprises de bétonnage admises seront celles figurant sur les plans.

##### 10.9 Tolérances géométriques

La verticalité et l'horizontalité des bétons devront être parfaites. Les tolérances géométriques

---

---

admises sont :

1cm pour l'horizontalité et la verticalité,

2cm pour les dimensions.

### **Article 11: LES MACONNERIES (Sans Objet)**

D - MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

### **Article 12: PRESTATIONS A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR**

L'Entrepreneur devra soumettre à l'agrément du Maître d'Œuvre, le programme d'exécution des travaux dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Ce programme devra se conformer aux dispositions de l'article 30 du Cahier des Clauses Administratives Générales. En dehors de ces dispositions, il doit expliciter:

- les méthodes de travail, ainsi que les effectifs du personnel employé;
- une note précisant le matériel et outillage mis à la disposition du chantier;
- les différentes installations du chantier;
- le programme de transport des matériaux (planning d'approvisionnement);
- le planning détaillé d'exécution des travaux.

En cours des travaux, l'Entrepreneur devra tenir à jour le programme d'exécution des travaux tenant compte de l'avancement réel du chantier.

### **Article 13: OSSATURES ET MURS EN ELEVATION (Sans Objet)**

### **Article 14: OUVRAGES DIVERS**

Les divers ouvrages en béton armé seront à prévoir suivant les dispositions prévues aux plans de béton armé.

Tous les ouvrages restants apparents seront coulés dans des coffrages lisses parfaitement soignés pour recevoir un enduit de peinture, les bullages de béton au-dessus de 5 mm seront rebouchés, les balèbres parfaitement poncées.

Il est précisé sans que la liste ne soit exhaustive que les ouvrages divers doivent être réalisés selon les DTU correspondants.

### **Article 15: ENDUIT**

Tous les enduits au présent chapitre seront réalisés au ciment. Ces enduits seront réalisés de 2 cm minimum d'épaisseur et réalisés en deux couches.

---

---

**Article 16: PLOMBERIE SANITAIRE (Sans Objet)****Article 17: ELECTRICITE-CLIMATISATION (Sans Objet)****17.10.1. Réception provisoire**

Elle sera prononcée par la Commission de Réception du projet constituée du bureau en charge du suivi et contrôle des travaux (Maître d'œuvre) et la représentation de la banque (Maître d'ouvrage) , conformément aux clauses contractuelles.

Si, lors des essais de contrôle, les installations ont satisfait à toutes les conditions imposées au présent descriptif et si elles n'ont révélé aucun défaut tenant à la qualité ou à la mise en œuvre des matériels et matériaux, la réception provisoire sera prononcée.

Si cette réception ne devait pas donner satisfaction, les frais relatifs à un deuxième contrôle à la charge de l'Entrepreneur.

**17.10 .2. Réception définitive**

La réception définitive sera prononcée douze mois après la réception provisoire, si durant tout ce temps les installations n'ont pas cessé de répondre aux conditions du présent descriptif.

S'il se révélait un défaut pendant cette période, l'Entrepreneur sera tenu de procéder à ses frais et sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, à tous les réglages complémentaires, au remplacement de toutes pièces ou partie des installations défectueuses.

**17.10.3 Période de garantie**

Le délai de garantie est d'un an à compter de la réception provisoire.

Pendant ce délai, l'entretien, le dépannage, le remplacement des pièces défectueuses qui ne sont pas issues de la mauvaise manipulation seront exécutés aux frais de l'Entreprise titulaire, lesquels frais sont déjà contenus dans le montant du marché.

**Article 18: REVETEMENT DE SOL (Sans objet)****Article 19: MENUISERIE BOIS**

Les bois utilisés pour les ouvrages doivent être en bois de qualité, teck, acajou ou similaire ;  
Toutes les pièces seront traitées en atelier après usinage avec des produits fongicides, insecticides, ignifuges et anticryptogamique ;

Toutes les pièces devront recevoir une couche d'impression avant la mise en peinture ;

La quincaillerie est prise en compte dans les prix ;

Portes en bois massif d'épaisseur 40mm ;

Les portes seront munies d'une serrure encastrée à poignées et double tour (marque

---

---

LAPERCHE, BRICARD, FICHET ou similaire en substance)

#### **Article 20: MENUISERIE METALLIQUE**

Les ouvrages métalliques seront peints et traités à l'antirouille. Le cadre sera constitué de profilés laminés et chaque battant sera fixé par trois paires de pommelées. Les poteaux métalliques auront des épaisseurs convenables avec des échantillons approuvés et validés par le contrôle avant leurs mises en œuvre.

Toutes les menuiseries métalliques seront scellées par un mortier dosé à 500 kg de ciment par m<sup>3</sup>.

#### **Article 21: FAUX PLAFONDS (Sans Objet)**

#### **Article 22: ETANCHEITE (Sans Objet)**

#### **Article 23: PEINTURE**

Les travaux de peinture Comprendrons notamment :

##### 23.1– Sur ouvrages métalliques

La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires à la protection des ouvrages annexes ;

Le brossage, engrange, époussetage ;

Application d'antirouille ;

Application de deux couches de peinture mate acrylique type pancril ou similaire ;

Le nettoyage après les travaux.

##### 23.2– Sur bois

Comprend :

Fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires

La fourniture de peinture

La protection des ouvrages annexes

Le brossage, époussetage

Une couche d'impression type Primwood

Une couche d'enduit non repassé ponçage à sec

Le dépoussiérage

Deux couches de peinture glycérophtalique brillante type EUREKAKAC 80 ou similaire.

---

---

ANNEXES – DQE – BPU – PIÈCES GRAPHIQUES

---

---

## **ANNEXE 1**

L'Annexe fait partie intégrante de la soumission. Les soumissionnaires sont priés de remplir tous les espaces laissés en blanc dans le présent modèle de soumission et ses annexes.

### **MODELE DE SOUMISSION**

#### **NOTE :**

Monsieur le Directeur National  
de la  
Banque Centrale des Etats de  
l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)  
pour le Bénin

01 B.P 325 Recette Principale

**COTONOU**

**OBJET : Travaux de remplacement des grilles et des portes des aires de sport de mains  
au centre aéré de la BCEAO à Cotonou**

Monsieur le Directeur National,

1) Nous soussignés ....., faisant élection de domicile à ....., agissant au nom et pour le compte de ....., inscrit au registre de commerce de ....., sous le N° ..... et à l'INSAE, sous le N°....., proposons d'exécuter et d'achever l'ensemble des travaux tels que décrits dans les pièces écrites et graphiques du présent appel d'offres pour le montant suivant :

i) Hors T.V.A (H.TVA) de (en toutes lettres et en chiffres)..... éventuellement assorti des modifications qui découleront du Marché.

2) Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les travaux au lendemain de la date de passation de la commande et à terminer les travaux et livrer les ouvrages dans un délai de \_\_\_\_\_ *mois*.

---



---

3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

4) Avant signature de l'Accord de Marché, la présente Soumission acceptée par la BCEAO vaudra engagement entre nous.

5) Nous avons bien noté que le Maître d'Ouvrage n'est pas tenu de retenir la soumission la mieux-disante et qu'il peut ne pas donner de suite au présent appel d'offres sans avoir à se justifier ni devoir d'indemnités à ce titre. En foi de quoi je sou mets la présente offre en y apposant ma signature,

Fait à ..... le ..... par : (nom et prénoms) : .....  
.....

Signature

en qualité de (fonction)....., dûment autorisé à signer la soumission pour ..... et ..... au ..... nom de : .....

Délai de démarrage des travaux :	Dès réception de l'avance de démarrage
Délai d'exécution maximum :	.....(A préciser)
Montant de pénalités pour retard :	1/5000 <sup>ème</sup> du montant du contrat par jour calendaire de retard
Limite de la pénalité pour retard :	5% du montant du contrat
Pourcentage de retenue de garantie	5% du montant du contrat
Montant de l'avance forfaitaire cautionnée :	30 % du montant du contrat

---

---

ANNEXE 2

MODELE DE CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE

Attendu que l'Entreprise (Nom de l'Entreprise).  
.....

désignée ci-après "l'Entrepreneur" a été déclarée adjudicataire définitif et a reçu notification de l'approbation du marché pour **les Travaux de Remplacement des Carreaux de la Plage Piscine, de la Pataugeoire et des Locaux annexes du Centre Aéré de la BCEAO à Cotonou.**

Attendu que ledit marché stipule que dans le cas du versement à l'Entrepreneur d'une avance forfaitaire de démarrage fixée à trente pour cent (30 %) du montant du marché, cette avance doit être garantie à cent pour cent (100 %) par une caution solidaire et que nous nous sommes engagés à fournir à l'Entrepreneur cette caution,

Dès lors, nous affirmons par les présents, que nous nous portons garants et responsables à l'égard de la BCEAO (Maître d'Ouvrage), au nom de l'Entrepreneur, pour un montant maximum de .....

..... (Chiffres et lettres) correspondant à trente pour cent (30 %) du montant du marché,

Et nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dès réception de la première demande écrite du Maître d'Ouvrage déclarant que l'Entrepreneur ne satisfait pas ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du remboursement de cette avance, et sans argutie ni discussion, toute (s) somme (s) dans les limites du montant résiduel de l'avance au moment de la demande du Maître d'Ouvrage, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la (des) somme (s) indiquée (s) ci-dessus.

La présente caution entre en vigueur à compter de la date d'établissement du

---

---

décompte provisoire numéro (0) relatif à l'avance forfaitaire de démarrage.

Le montant de la caution diminuera automatiquement au fur et à mesure des remboursements de l'avance selon les acomptes bimensuels.

Elle expire et sera libérée au plus tard un (1) mois après le remboursement complet de l'avance.

Fait à ..... le

Signature Cachet de la Banque

*Mention manuscrite à porter*

***"Bon pour la caution personnelle et solidaire"***

*Signature*

***N.B. : L'ANNEXE 2 ne prendra effet qu'après notification du marché à l'Entreprise adjudicataire.***

---

---

ANNEXE 3

**MOYENS EN PERSONNEL ET EN MATERIEL DE L'ENTREPRISE**

**I.- MOYEN EN PERSONNEL**

	NOMS	QUALIFICATION (diplôme - formation expérience)	FONCTION
A. Cadres – Direction de chantier			
B. Encadrement			
	NOMBRE		
C. Ouvriers spécialisés			
D. Manœuvres			

---

---

**II.- MOYEN EN MATERIEL DE L'ENTREPRISE**

Matériel pour exécution et autocontrôle des travaux

DESIGNATION	NOMBRE	AGE - ETAT

Fait à .....

le .....

*(Signature et cachet)*

Le Soumissionnaire,

---

ANNEXES 4

**CRITERES D'EVALUATION**

	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>SOUS CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>NOTE ECLATEE</b>	<b>NOTES</b>
	Présentation de l'offre	• Sommaire	1	5
		• Pagination	1	
		• Page de garde	1	
		• Clarté et lisibilité	1	
		• Intercalaire	1	
	03 REFERENCES TECHNIQUES DES CINQ (05) DERNIERES ANNEES  Seulement les références techniques délivrées par un maître d'ouvrage ou un maître d'ouvrage délégué seront considérées	<u>Travaux similaires</u>  • 01 expérience ... 15 points • 02 expériences ...30 points • 03 expériences ...45 points  NB : Sont prises en compte, seules les expériences accompagnées d'attestation de bonne fin d'exécution	45	45
	METHODOLOGIE  1. Organisation    2. Chronogramme d'intervention	✓ <b><u>Organisation</u> 11 points</b>		20
		3. compréhension et description et méthodologie de mise en œuvre	11	
		✓ <b><u>Chronogramme d'intervention</u> : 09 points</b>		
		4. décomposition des grandes tâches en tâches détaillées	3	
		5. ordonnancement des tâches détaillées	3	
		6. adéquation du planning des travaux au chronogramme d'intervention suivant la	3	

	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>SOUS CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>NOTE ECLATEE</b>	<b>NOTES</b>
		décomposition et ordonnancement des tâches détaillées		
4	Moyens matériels affectés aux travaux : origine et justification en cas de propriété privée  (en cas de non justification, la note sera divisée en deux) 10 points	01 Bétonnière, 01 vibreur	5	10
		Lot de petits matériels	5	
	Moyen humains affectés aux travaux avec diplômes			20
	a) - Qualification(5) Expérience (5)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un (1) Technicien Supérieur, expérience 5 ans (Conducteurs des travaux)</li> </ul>	10	
	b) Qualification(5) Expérience (5)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une (01) équipe d'ouvriers et personnel d'appui expérimenté</li> </ul>	10	
		TOTAL		100

---

**CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

---



**CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**  
**OPTION GRILLAGE SIMPLE TORSION ENROBEE DE PLASTIQUE**

N°	DESIGNATIONS	U	QTES	PRIX UNITAIRES	MONTANTS
<b>0.00</b>	<b>Frais Généraux</b>				
0.01	Installation de chantier	ff	1.00		
0.02	Démolition et dépose des éléments existants (Poteaux, Grilles, Portes, etc)	ff	1.00		
<b>1.00</b>	<b>TERRASSEMENTS</b>				
1.01	Fouille en trous	m3	25.74		
<b>2.00</b>	<b>MACONNERIE-BETON</b>				
2.01	Béton de propreté dosé à 150 kg/m3 y compris toutes sujétions	m3	1.58		
2.02	Socles de section 40x40x60cm3 en béton armé (résistance 22Mpa) sous poteaux y compris toutes sujétions	m3	15.21		
<b>3.00</b>	<b>MENUISERIE- BOIS- METALLIQUES- ALUMINIUM</b>				
3.01	Fourniture et pose de poteaux métalliques Ø66/76mm sur l'ensemble du site y compris toutes sujétions	ml	422.40		
3.02	Fourniture et pose de grillage (simple torsion à mailles tissées enrobé de plastique) sur l'ensemble du site y compris toutes sujétions	ml	539.65		
3.03	Fourniture et pose de porte en grillage simple torsion sur support en tuyau galvanisé de dimensions 1,00x2,10m y compris toutes sujétions	u	3.00		
3.04	Fourniture et pose de porte en grillage simple torsion sur support en tuyau galvanisé de dimensions 1,40x2,10m y compris toutes sujétions	u	7.00		
<b>4.00</b>	<b>PEINTURE -BADIGEON</b>				
4.01	Vernis sur ouvrages métalliques	m2	169.11		
4.02	Vernis sur menuiserie bois	m2	47.46		
<b>5.00</b>	<b>REPLI</b>				
5.01	Nettoyage et repli du chantier	ff	1.00		
	<b>TOTAL GENERAL</b>				

**CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF  
OPTION GRILLAGE SIMPLE TORSION INOXIDABLE**

<b>N°</b>	<b>DESIGNATIONS</b>	<b>U</b>	<b>QTES</b>	<b>PRIX UNITAIRES</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>0.00</b>	<b>Frais Généraux</b>				
0.01	Installation de chantier	ff	1.00		
0.02	Démolition et dépose des éléments existants (Poteaux, Grilles, Portes, etc)	ff	1.00		
<b>1.00</b>	<b>TERRASSEMENTS</b>				
1.01	Fouille en trous	m3	25.74		
<b>2.00</b>	<b>MACONNERIE-BETON</b>				
2.01	Béton de propreté dosé à 150 kg/m3 y compris toutes sujétions	m3	1.58		
2.02	Socles de section 40x40x60cm3 en béton armé (résistance 22Mpa) sous poteaux y compris toutes sujétions	m3	15.21		
<b>3.00</b>	<b>MENUISERIE- BOIS- METALLIQUES- ALUMINIUM</b>				
3.01	Fourniture et pose de poteaux métalliques Ø66/76 mm inoxydable sur l'ensemble du site y compris toutes sujétions	ml	422.40		
3.02	Fourniture et pose de grillage métallique en acier inoxydable sur l'ensemble du site y compris toutes sujétions	ml	539.65		
3.03	Fourniture et pose de porte en grillage simple torsion sur support en tuyau galvanisé de dimensions 1,00x2,10m y compris toutes sujétions	u	3.00		
3.04	Fourniture et pose de porte en grillage simple torsion sur support en tuyau galvanisé de dimensions 1,40x2,10m y compris toutes sujétions	u	7.00		
<b>4.00</b>	<b>PEINTURE -BADIGEON</b>				
4.01	Vernis sur ouvrages métalliques	m2	169.11		
4.02	Vernis sur menuiserie bois	m2	47.46		
<b>5.00</b>	<b>REPLI</b>				
5.01	Nettoyage et repli du chantier	ff	1.00		
	<b>TOTAL GENERAL</b>				

---

**ANNEXE 5**

PIECES GRAPHIQUES

Voir ci-joint, Annexe 5

---